

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le 11 Avril à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI maire.

Date de convocation : 4 Avril 2018

Présents : BE Olivia, FOUCART Gauthier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MAJOREL Julien, MEILLIERE Jérôme, PALMERO Nathalie, ROUAULT Sabrina, SANTALUCIA Olivier (arrivé à 19h20), ZANETTI Laurent.

Procurations: AMAT Nadine à ROUAULT Sabrina  
DARDENNE Élodie à FRANCOIS-MILHORAT Valérie  
POTIE Simon à BE Olivia  
VERGE Faustina à PALMERO Nathalie

Absent: DUMONT Didier

Secrétaire de séance : BE Olivia

1 Vote du Compte Rendu du conseil du 28/02/2018:

Voté à l'unanimité.

2 Contrat CAE MAIGNE Chantal:

Prévision du recrutement d'une secrétaire de mairie, qualifiée, en remplacement de Mme MAIGNE.

3 Adhésion à la SPA 2018

Le conseil municipal vote pour l'adhésion à la SPA (Toulouse) pour la prise en charge des chiens et chats vagabondants.

Forfait de participation 0.30€/Hbts donc 274.50€ pour 2018

Voté à l'unanimité.

4 Budget Photovoltaïque :

Le conseil municipal doit voter le budget photovoltaïque suivant :

## EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	14 371,00	11 829,03
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		2 541,97
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	14 371,00	14 371,00

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	10 005,00	12 240,92
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRESENT BUDGET		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 235,92	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 240,92	12 240,92

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	26 611,92	26 611,92
-----------------	-----------	-----------

Un vote contre: FOUCART Gauthier  
Voté à la majorité.

## 5 Budget Communal :

Le conseil municipal doit voter le budget communal suivant :

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	701 525,56	541 735,00
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		159 790,56
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	701 525,56	701 525,56

## INVESTISSEMENTS

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	205 214,00	208 247,72
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 033,72	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	208 247,72	208 247,72

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	909 773,28	909 773,28
-----------------	------------	------------

Deux abstentions: PALMERO Nathalie, VERGE Faustina  
Voté à la majorité.

## Taux d'imposition des taxes directes locales 2016 :

Pour rappel les taux d'imposition pour 2017 étaient :

- Taxe d'habitation 9,64%
- Taxe foncière 12,55%
- Taxe foncière non bâti 71,63%

Pour un total de 170 606 euros

Le conseil municipal doit voter les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

- Taxe d'habitation 9,94%
- Taxe foncière 12,94%
- Taxe foncière non bâti 73,89%

Pour un total de 175 926 euros

Deux abstentions: PALMERO Nathalie, VERGE Faustina  
Voté à la majorité.

## 6 Délibération SITPA:

Le Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale

(SDCI) du 24/03/2016.

Le conseil municipal doit voter pour reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€.

Voté à l'unanimité.

#### 7 Voisins Vigilants adhésion et bilan à 3 ans

En 3 ans :     82 adhérents  
                  10 communautés et 11 référents  
                  102 alertes et 9 informations importantes  
                  En 2016 et 2017 deux cambriolages.

Le conseil municipal doit voter la reconduction pour 800€ l'année

Voté à l'unanimité.

#### 8 Subvention association Chat d'Oc

Suite au problème de la prolifération des chats qui doit être gérée, l'association Chat d'Oc aide à la stérilisation et à l'identification des animaux avec le concours d'un vétérinaire . Elle a déjà effectué des actions sur 13 chats.

Le conseil municipal doit voter une subvention pour l'aide apportée.  
Il est proposé 210€ de subvention exceptionnelle.

Trois votes contre: FOUCART Gauthier, MAJOREL Julien, SANTALUCIA Olivier  
Une abstention: MEILLIERE Jérôme

Voté à la majorité.

Fin de séance à vingt heure quarante deux.